

Coutre public à la pudeur. — Edmond Roncon, de Roubaix, est condamné, de ce chef, à 15 francs de prison et cinq francs d'amende. — Marie Poulin est à l'abri, trois mois.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Marie Poulin est à l'abri, trois mois.

Interdiction de séjour. — On sait que la surveillance de la police publique est remplacée par l'interdiction de séjour, mais il n'est pas permis de sejourner dans nos localités. C'est pourquoi, contrevenu à cette prescription que Macquart, du Lillois est condamné à trois mois de prison.

Fraude d'allumettes chimiques et détabac. — Son condamnation pour ce délit : Ad. Olivier et Jean-David Bourg, l'un à 10 francs, et l'autre à 5 francs d'amende, l'autre 15 francs, et avec 500 francs d'amende. Philippe des Barreaux, à un mois et 500 francs ; Martens, d'Allassan, en raison de son état de minorité, à une détention de trois mois dans une maison de correction, il a été en outre condamné à 5 francs d'amende.

Sérophtique François Dupont. — Les époux Sausseur du Lillois, comparus devant l'instruction d'avoir acheté à son fils la compagnie sous le nom de veuve Bartholomé laquelle, suivant les documents du ministère public, n'aurait jamais existé commercialement. Il se fait que l'assassinat de M. Lemmens a été déclaré par le tribunal du commerce de Roubaix à la requête d'un avocat qui avait livré des témoignages à des personnes ayant fait l'affaire de la mort de M. Lemmens. Le syndic s'est présenté, il n'a rien trouvé au domicile de l'assassin, mais a été rendu ensemble qu'une veuve Bartholomé habitant Tourcoing, était la vielle proche de la femme Sausseur, et que c'est cette dernière qui avait fait le meurtre.

Les inculpés prétendent qu'ils n'ont fait nothing pris une fausse qualité et qu'ils ont agi comme mandataires de veuve Bartholomé.

Le débat, dont deux fois assez grande partie de l'audience, la cause est mise en délibéré. Il jugement sera rendu demain.

MATIN CONFORME

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Antécédent du vendredi 28 juillet

Président : M. PAU

Le Tribunal a rendu ses jugements dans les diverses actes d'ordre, quelques-uns habitants de Roubaix au préfet du Nord pour l'obtention officielle de la qualité de fraude.

Conformément à la jurisprudence confirmée d'aujourd'hui par la Cour d'appel de Douai, le Tribunal fait droit à leurs demandes.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment sont reportés les suffrages des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les différents scrutins.

Le débat sur la discussion des articles du projet de loi concernant le régime des usages discuté au 23 contre 220 tous nos députés ont voté contre, sauf M. Emile Moreau et Ribot, membre du gouvernement, qui a voté pour.

Sur le débat des articles tendant à la suppression de l'article 1er du projet de loi (surtaxe de 10 francs sur les indemnités), les amendements rejetés par 264 voix contre 221, tous nos représentants ont voté pour.

Enfin, sur le débat de M. Maxime Lecomte à l'article 1^{er}, tendant à abaisser la réprise à 8 francs, l'amendement repoussé par 292 voix contre 168, tous ont également voté pour, sauf M. Ribot, qui a voté contre.

M. Pierre Legrand était absent par corps.

Le général de Fréchelle a déclaré qu'il avait été porté par erreur comme s'étant abstenu dans le scrutin du 22 sur la mise à l'ordre du jour de la loi sur les indemnités.

Après ces deux dernières affaires rentrées devant le juge, les deux dernières affaires rentrées devant le juge.

1^{re} affaire, Robert Meirier, 49 ans, sans domicile fixe, faute d'écriture authentique.

2^{re} affaire, Victor Goethals, barbouquer et faveur.

Cyotoing. — La gendarmerie a arrêté, jeudi soir, un jeune homme de vingt-quatre ans, Achille D... soldat au régiment d'infanterie de ligne à Cambrai, qui était en convalescence de deux mois chez ses parents à Cambrai-en-Pévèle, et n'avait pas rejoint son régiment à l'expulsion des 10 et 11 juillet.

Un militaire a été transféré à Lille, vendredi matin.

Un accident à la gare du Nord à Cambrai. — Un accident vient d'avoir lieu à la gare du Nord, à Cambrai.

Deux locomotives faisant des manœuvres se sont rencontrées à un point de bifurcation. L'une d'elles a été fortement arrachée.

Le conducteur qui la montait, Louis Delenne, dominicain, a été tué sur le coup. Le conducteur de la locomotive vénitienne, chemin du Cateau, où il fut confondu. Ils ont reçu les soins de M. le docteur Dubarre.

Une enquête est ouverte pour rechercher sur qui doit rester la responsabilité de cet accident.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Ainsi

46600-23331

BELGIQUE

Mouscron. — Nous recevons de Bruges le compte-rendu officiel des séances de la dernière session du Conseil provincial. Nous en extrayons la partie suivante :

« L'ordre du jour appelle la discussion du rapport relatif à une demande du subside pour la construction d'un établissement de culture de la pomme de M. Mulliez à Avelgem, par le chanoine St. Achard. »

« Conclusion : D'accord avec la députation permanente, la 4^e commission propose d'ajourner l'examen de cette affaire, jusqu'à la production du budget de la commune de Mouscron pour l'exercice en cours. »

La discussion est ouverte.

M. Mulliez F. — MM. je prierai le Conseil de renvoyer cette affaire à la 4^e commission, afin de pouvoir y apporter une réponse.

La 4^e commission vous propose d'ajourner la délibération jusqu'à ce que le budget de la commune de Mouscron, pour l'exercice en cours, soit bien complété par l'ordre du jour.

Or si je puis me rappeler, ce document qui n'était pas encore parvenu à l'administration, il y a quelques jours, vient de lui être envoyé.

La commission pourra examiner, dès lors, l'avis de financement que technique, cette demande se présente dans les conditions réglementaires obligatoires.

Je demanderai à la 4^e commission de présenter son rapport dans une prochaine séance.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).

Votre jugement, MM., si le retard que la solution de cette affaire éprouve, provient de l'administration de la province ou de l'administration communale de Mouscron.

M. Soudan-Boulez. — Je suis heureux de pouvoir confirmer le renouvellement qui vient de nous être fait par l'honorable M. F. Mulliez.

Le 13 juillet dernier, par le conseil communal, l'ordre d'arriver au Gouvernement provincial, le 5 de ce mois (Hilarité).